

ACCA Rochemaure

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE Pour la saison 2021/2022

Affichage **obligatoire** de la convocation effectuée à ① **mairie Rochemaure** (date) 25/05/2021
l'assemblée générale de l'ACCA ou Chasse privée : ACCA Rochemaure
s'est réunie le : 10 juin 2021
à (lieu) salle des fêtes de rochemaure – cité du barrage..... à (heure) 19h30

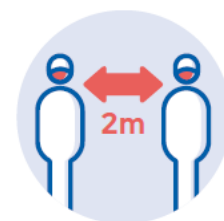
① AG annoncée par affichage en mairie 10 jours au moins avant l'assemblée générale. (art. 10 ancien statuts ACCA et article 12 des nouveaux statuts ACCA)

➤ **L'ordre du jour de cette assemblée est le suivant :**

- 1) Rapport d'activité du Président pour la saison 2020/2021
- 2) Rapport financier :
- Validation Bilan 2019/2020 - Examen saison 2020/2021 - Validation Budget Prévisionnel 2021/2022
- 3) Adoption des statuts (**uniquement si pas fait en 2020**)
- 4) Election des membres du Conseil d'Administration (**uniquement si pas fait en 2020 mais également dans le cas « démission ou décès »**)
- 5) Adoption du Règlement Intérieur et de Chasse 2021/2022 (**RIC** avec partie mesures annuelles)
- Tarif des cartes 2021/2022 - liste nominative des chasseurs extérieurs (« étrangers ») retenus pour la saison 2021/2022 par le Conseil d'Administration - jours de chasse - Validation des chefs de battues, des équipes de chasse grands gibiers et éventuellement du dispositif cahier de battues « détenteur »
- organisation de la chasse grands gibiers - limitation prélèvements petits gibiers
- 6) Programme d'actions pour la saison 2021/2022
- 7) Questions diverses

Le Président OYANT Alain

Signature



(Vous pouvez utiliser cette page comme convocation et l'afficher en mairie)

Nombre de membres de l'ACCA présents à l'assemblée générale : 41

Nombre de voix représentées par les membres présents à l'assemblée générale : 9
(= voix chasseurs + propriétaires + procurations)

Accueil :

Accueil des membres présents et ouverture de séance et je vous rappelle qu'il s'agit de l'assemblée générale de l'AC.C.A. qui est un moment privilégié d'échange entre adultes responsables, nous vous rappelons que au vu du contexte sanitaire l'assemblée devra être terminée au plus tard à 22h30.

Demande à l'assemblée de faire une minute de silence en mémoire des personnes disparues (à ce sujet quand vous avez des infos de ce type contacter un membre du bureau), membres de l'A.C.C.A. anciens membres ou propriétaires notamment : Mme TRINQUET Marie Thérèse - Mr VISENTIN Serge - CHALANDARD Maurice et toutes les autres personnes que j'oublie.

Mme Blanc Anne-Dominique et Monsieur Mr Faure Olivier maire de ROCHEMAURE assiste à l'AG nous lui confirmons notre besoin d'un local chasse et d'une solution sur les déchets de venaison et les dégats en plaine.

1) Rapport d'activité du Président pour la saison 2020/2021

Dans l'ensemble la saison dernière s'est déroulée dans un bon esprit sportif soyez en remerciés.
Les comportements s'améliorent et je vous remercie.

Je vous rappelle qu'afin de ne pas ternir l'image des chasseurs la consommation d'alcool ou de drogue est à proscrire au cours de la journée s'il y avait un incident lié à un de ces deux phénomènes l'ACCA se porterait partie civile.

Soyons également vigilants aux fin de battues n'oubliez pas de noter l'heure de fin pour les responsables car en cas d'accident si la personne est alcoolisée ou droguée il y aura enquête.

Je vous rappelle avec insistance que la chasse a changée et évoluée. Il vous est délivré une autorisation de chasser après en avoir fait la demande avec les obligations du SDGC avec notamment la gestion de l'espèce sanglier pour ceux qui en font la demande de validation. Car je vous le rappelle nous sommes 107 sociétaires concernés (quasiment tous les chasseurs ont la validation grand gibier).

La personne qui demande la validation d'un permis de chasse s'engage à respecter le SDGC avec obligation de résultat.

A ce titre, le bureau propose que :

- Si des battues sont nécessaire dans la plaine avant l'ouverture générale elles se feront avec un arrêté préfectoral avec en priorité les sociétaires qui s'investissent pour les travaux de l'ACCA

- Le détenteur du droit de chasse (le président) ne peut pas empêcher la demande de tir individuel mais doit l'encadrer cette année au vu du nombre très important de personnes qui m'ont informées qu'ils allaient faire des demandes le bureau de l'ACCA a décidé de l'encadrer avec la présence d'un membre du bureau avec le tireur et des zones définis 1 sanglier par jour par tireur et le sanglier sera partagé aux propriétaires (sanglier donné non dépouillé).

- La proposition retenue en AG 2013 à été de remettre les clôtures en place en état, de passer le désherbant et la débroussailleuse au début de l'année et de laisser l'entretien principalement à l'agriculteur

- Il n'y a pas de déclaration de demande d'agraineage de la part de l'A.C.C.A. pour cette saison (c'est trop contraignant).

Dégats :

L'indemnisation des dégâts va être revue dans le nouveau schéma départemental.
Les dégâts seront prises en charge à hauteur de 10% par l'ACCA puis les 90% restant seront partagés entre les autres ACAC de l'unité de gestion (UG) au prorata de la surface chassable au grand gibiers.
Attention si les autres ACCA de l'UG ont des dégâts, notre ACCA sera mise à contribution (possibilité de lecture du SDGC en mode projet).

Rappel :

Je rappelle avec insistance que toute personne participant à une battue doit être en possession d'une carte de l'A.C.C.A. et que le fait de faire le pied ou de traquer à cor et à cri est considéré comme acte de chasse au vu du SDGC.

L'Arrêté de Sécurité Publique est très contraignant je vous engage à le lire et à bien l'analyser notamment pour les responsables d'équipes.

Bien penser à poser les panneaux d'identification des battues.

Je vous redemande une nouvelle fois de bien identifier le gibier avant de tirer et d'effectuer un tir ne représentant aucun danger pour une autre personne ou un bien.

Distribution des cartes :

les cartes de l'A.C.C.A. seront délivrées exclusivement les 3 juillet de 10h à 11h30 au videaux puis le 09/08/2021 et le 09/09/21 de 17h30 à 19h salle de la mairie. Les cartes seront remises en main propre (permis de chasse validé et assurance obligatoire à présenter).

Aucune délivrance de carte ne sera effectuée en dehors de ces trois jours.

Cartes des propriétaires ayant fait un retrait de leur terrain

Mr Chaussignand Damien => carte de sociétaire

POUR : _____ **27** _____ **CONTRE :** _____ **2** _____ **ABSTENTION :** _____ **21** _____

Mr Chalon Michel => carte de sociétaire

POUR : _____ **32** _____ **CONTRE :** _____ **2** _____ **ABSTENTION :** _____ **16** _____

Les deux autres personnes, ayant réalisé un retrait, on signé une convention avec l'ACCA

Prélèvement :

A titre d'information il a été tue 200 sangliers 150 en battue ; 11 par tir individuel, et 39 en tir de nuit et battue administrative et 18 chevreuils et un au bois de l'état. Nous pouvons dire que pour ces deux espèces la saison a été bonne.

Autres espèces :

Espèce	Total lâchés	Total tableaux
Bécasse		10
Colvert		18
Faisan	280	90
lapin	0	1
Lièvre	0	3
Perdrix rouge	200	17
Sanglier en individuel uniquement		11
caille des blés		7
Perdrix grise	0	0
Pigeon ramier		80
Grives et merles		80
Bécassines		6
poule d'eau		

Espèce	Piégeage	Déterrage	Tir
Renard			7
Fouine			0
Ragondin			0
Rat musqué			0
Etourneau sansonnet			5
Pie bavarde			7
Corneille noire			3
Geai des chênes			1

POUR : 50

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

2) Rapport financier

- Examen 2020/2021 :

COMPTE ACCA ROCHEMAURE SAISON 2020 - 2021				
DATE	ORDRE / OBSERVATIONS	DEBIT	CREDIT	SOLDE
	RESTE EN COMPTE / SOLDE 2019-2020		5317,15	
09/06/2020	Entretien clotures	500,58		
03/07/2020	Bracelets chevreuils	299		
24/08/2020	Occupation DPF CNR	695		
26/08/2020	Lacher perdrix repeuplement	1779,8		
11/09/2020	Cotisations sociétaires chèques		5675	
15/09/2020	Lacher faisans de tir	444		
15/09/2020	Cotisations sociétaires espèces		495	
18/09/2020	Entretien clotures	126,2		
18/09/2020	Souscription parts sociales CA	50		
18/09/2020	Souscription parts sociales CA	15,3		
23/09/2020	Cotisations sociétaires chèques		2650	
25/09/2020	Cotisations sociétaires espèces		750	
25/09/2020	Cotisations sociétaires espèces		23,3	
29/09/2020	Lacher faisans de tir	444		
13/10/2020	Lacher faisans de tir	444		
27/10/2020	Lacher faisans de tir	444		
12/11/2020	Cotisation FDC 07	428,61		
08/12/2020	Lacher faisans de tir	444		
18/12/2020	subvension Mairie		200	
23/12/2020	Lacher faisans de tir	444		
05/01/2021	Lacher faisans de tir	444		
09/02/2021	Cotisations sociétaires chèques		698	
12/02/2021	Bracelets chevreuils ONF	52		
12/02/2021	Entretien clotures	468		
15/03/2021	Adhésion APA07	300		
07/04/2021	FDC 07		310	
07/04/2021	FDC 07		43	
17/04/2021	Cotisations sociétaires chèques		772,82	
20/04/2021	Cotisations sociétaires espèces		520	
22/04/2021	Loyer ONF	1912		
26/04/2021	Assurance ACCA	539,11		
07/05/2021	subvension Mairie		1000	
27/05/2021	Intérêts CA		0,07	
28/05/2021	Cotisation sociétaire chèque		106	
			18560,34	
I		10273,6		8 286,74
LE 03/06/2021				

BILAN DES PRINCIPALES DEPENSES 2020 - 2021		REPARTITION DES DEPENSES		SAISON 2019 / 2020	EVOLUTION SAISON n/ SAISON n-1
Aménagements / pièges	1394,78	14%		1472,95	-78,17
Lachers de repeuplement	1779,8	17%		1958	-178,2
Lachers de tir	3108	30%		3238	-130
Loyers / conventions	3035,61	30%		4263,54	-1227,93
BILAN DES GAINS 2018- 2019	13243,12	REPARTITION DES GAINS		10854	
COTISATIONS SOCIETAIRES	11690,12	88%		10400	1290,12
SUBVENTIONS	1553	12%		454	1099

COMMENTAIRES:

88% de nos recettes proviennent des cartes d'adhésions à l'ACCA, 12% des subventions, hausse de la subvention communale (200 pour la saison passé et 1000 pour cette saison) .

Les adhésions sont légère hausse (cartes journées).

Nous avons géré nos dépenses de manière à équilibrer ces dernières par rapport aux entrées d'argent, nous terminons la saison avec un solde positif de 8286,74 € (2969,59€ vs 2019-20)

Les dépenses de lâchers de gibiers de tir (30% du budget) est en baisse par rapport la saison passée , le reste de nos dépenses de la saison, les loyers (bois de l'état et domaine public fluvial et assurance), représentent 30% de celles-ci, la cotisation exceptionnelle liée aux dégats n'a pas été prélevée sur cet exercice en attente de décision de la FDC 07.

Les dépenses pour aménagements de clotures, entretien et piègeage sont stables et représentent 14% de nos dépenses Les lâchers de repeuplement restent stables et pèsent pour 17% de notre budget.

- Validation Budget Prévisionnel 2021/2022

ORDRE / OBSERVATIONS	DEBIT	CREDIT
bracelets chevreuils	300	
Lâcher GIBIERS	3500	
ONF	250	
Subvention Communale		1200
entretien clôtures - équipement	1500	
ADAPEI	120	
Lâcher perdrix repeuplement	2000	
cotisation FDC07	1700	
cotisations sociétaires		12000
loyer DPF – CNR bord du Rhône	695	
Subvention FDC07		250
Assurance MACIF	550	
Loyer ONF bois de l'état	1902	
Frais de fonctionnement (Compte, ...).	100	
TOTAL	13267	13450

POUR : 50

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

3) Adoption des statuts

Décision	Pour	Contre	Abst.
STATUTS	50	0	0

● Nombre de membre du Conseil d'Administration retenu :

3

6

9

● Pourcentage des membres extérieurs retenu (à minima 10 %) : 10 %

● Adhésion des acquéreurs de terrains chassables dont la superficie est inférieure à 2 ha :

Les personnes doivent avoir plus de 2 Ha chassable pour avoir leur carte ACCA

POUR : 50 CONTRE : 0 ABSENTION : 0

ATTENTION : Remplir l'imprimé STATUTS (en 2 exemplaires) et le CERFA « modification de statuts d'une association » (imprimé N°13972*02 disponible sur l'espace adhérent ou mis dans l'enveloppe distribuée début juin 2021)

4) Election des membres du Conseil d'Administration - 3,6 ou 9 personnes – à préciser conformément aux statuts –

NOM Prénom	Voix	Elu	Fonction au sein du CA (Président – Vice-Président – Trésorier – Secrétaire ou membres)	Dans le cas « démission ou décès » préciser le nom de la personne remplacée (sortant)
OYANT ALAIN	50	oui	Président	
RODIA LUC	50	oui	Vice-Président	
ELOI FRANCK	50	oui	Trésorier	
SALAS FRANCOIS	50	oui	Secrétaire	
AUDOUARD JEAN CLAUDE	50	oui	membres	
COLENSON JEROME	50	oui	membres	
LAMBERT REGIS	50	oui	membres	
LAULAGNET LOUIS	50	oui	membres	
PESSEAT MAXIME	50	oui	membres	

ATTENTION : Remplir le CERFA sur les dirigeants d'une association – liste des personnes chargées de l'Administration d'une association (imprimé N°13971*03 disponible sur l'espace adhérent ou mis dans l'enveloppe distribuée début juin 2021)

5) Adoption du règlement intérieur et de chasse pour la saison 2021/2022

Décision	Pour	Contre	Abst.
REGLEMENT INTERIEUR ET DE CHASSE - RIC	50	0	0

Joindre l'exemplaire complété

6) Programme d'actions pour la saison 2021/2022 :

(lâchers de gibier – travaux cynégétiques – manifestations, sanctions statutaires etc...)

- 03/07/21 => Travaux cynégétiques à 6h au Videaux

- 14 juillet => Aide au repas champêtre organisé par le collectif fête Rochemaure (organisation concours de pétanque, buvette, ...).

7) Questions diverses

- Qui est contacté pour les battues administratives ? réponse => les Chefs de chaque équipe
- Parking de chasse plaine, ou sont les parkings et les panneaux ? Les panneaux ont disparues –si une personne peut refaire les panneaux et les mettre en place.
- Quand peut-on chasser le petit gibier dans le bois de l'état ? réponse => les samedi et dimanche.

A COMPLETER OBLIGATOIREMENT

→ Indiquer l'adresse mail du Président à utiliser par la FDC07 pour l'envoi d'informations rapide :

Alain.oyant@wanadoo.fr

Si le détenteur de droit de chasse (Président ou responsable) n'a pas de mail, merci de nous communiquer une adresse mail de référence :

Nom – Prénom : _____ Fonction dans l'ACCA : _____

Mail : _____

→ **Contrat assurance Détenteur et organisateur de chasse***

* conformément à l'article 16 des statuts des ACCA

N° contrat 14080040 Organisme : MACIF

La séance est levée à (heure) : 21h20

Signature : **obligatoire**
Le Président
OYANT Alain

Signature : **obligatoire**
Le secrétaire
SALAS François

Partie réservée à la FDC07

Arrivée à la FDC07 le :